Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260202-2026011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/02/2026

Date de la convocation
27/01/2026

Date d'affichage
27/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22 Présents : 20 Votants : 20

A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, Mme DRENIAUD Stéphanie, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie (a rejoint l'assemblée à 20h20), M. GUILET Stéphane, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MARCHAND Morgane, Mme MOUAZAN Régine, Mme PERCHER Christine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés : M. FALIGUERHO Hugues, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026011
Objet de la délibération : Renouvellement du bail de la pharmacie au 2 rue de Boulais

Monsieur le Maire indique que le bail de la pharmacie est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler. Ce bail est un bail commercial et il devra être prévu qu'il puisse se renouveler automatiquement tous les 9 ans. Il rappelle que la facturation des loyers s'effectuera en suivant les trimestres calendaires soit au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

Monsieur le Maire rappelle que :
- le loyer actuel est de 4 780.80 € HT
- le loyer révisé dont le premier paiement interviendra le 31 mars 2026 est de 5 476.10 € HT

La révision des loyers s'effectue en fonction de l'indice de révision des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 10/02/2026